

Commission Livre et lecture publique

Mercredi 9 février 2011

Cité de l'architecture et du patrimoine, 75016 PARIS

COMPTE-RENDU

L'ordre du jour est chargé :

L'impact communiqué poésie de la FNCC,
Le séminaire FNCC/BIB92 qui a été un succès,
Les formations à Paris et en région (notamment sur la lecture des adolescents),
Les Assises du livre à Nancy (septembre 2011) pour lesquelles le Service du livre du ministère a contacté la FNCC pour la préparation d'un thème d'une table-ronde (lecture et adolescence),
Le travail sur l'opération "premières pages",
L'avenir du label LIR
Enfin, toujours en lien avec le ministère, la thématique des horaires d'ouverture des bibliothèques (dispositif 50heures/50 bibliothèques).

Sur ce dernier point, **Simone Faulhaber** signale qu'il s'agit non d'arriver précisément à 50 heures mais de tendre vers un tel objectif et que deux villes "pilotes" se sont déjà engagées dans ce dispositif : Cergy et Viroflay (ici, 41 heures d'ouverture) **Alain Rouxel** fait état d'un courrier rédigé par Vincent Rouillon destiné aux collectivités adhérentes, pour rendre compte, dans la Lettre d'Echanges (rubrique "échos des adhérents") des initiatives prises en ce sens. Les premiers articles devraient paraître fin mars ou à la mi avril.

Rencontre avec Jean-Pierre Siméon, directeur artistique du Printemps des poètes

Jean-Pierre Siméon. C'est très important pour moi d'être ici. Je voudrais tout d'abord dire deux mots sur le Printemps des poètes et ses grandes lignes d'action. Cette structure est née en 1999 sous l'impulsion de Jack Lang et d'Emmanuel Hoog. Il y avait le sentiment qu'il n'avait pas été fait assez pour la poésie. A l'époque, la création du Printemps des poètes a donc été une sorte de déclaration d'intention qui a connu un certain écho médiatique. Mais cela ne suffisait pas vraiment... L'intention était certes généreuse, mais il fallait plus de contenu et d'organisation.

A ce moment, j'étais en mission pour Jack Lang, alors ministre de l'Education nationale, sur l'éducation artistique et culturelle. C'est là que nous avons inventé les classes à PAC. On m'a proposé la direction du Printemps des poètes. Je connais bien les milieux des bibliothèques, de l'éducation nationale, de l'édition de poésie. J'ai accepté en soulignant quelques dérives possibles, comme une approche trop démagogique du type "tout le monde est poète"... Je ne voulais pas diriger quelque chose qui serait une sorte d'alibi de conscience, une journée de la pauvreté de la poésie et j'ai donc demandé que cela devienne une structure permanente, avec une équipe, un budget annuel, afin de pouvoir mener un travail de fond. Par ailleurs, je savais que, bien qu'hétérogène, la poésie était très active et que le Printemps des poètes ne pourrait rien faire sans s'appuyer sur ces réseaux grâce auquel un véritable travail d'éducation populaire sur la poésie serait possible.

Aujourd'hui, l'équipe est composée de cinq personnes, avec une administratrice, un chargé de communication, une personne en charge des liens avec les bibliothèques et le scolaire (de la crèche à l'université). Pour ma part, je suis détaché de l'Education nationale.

Mon projet est donc un travail de fond. Il fallait pour cela que le Printemps des poètes devienne un centre de ressources national pour la poésie – un tel centre n'existait pas – engagé dans l'accompagnement, la formation et l'information et proposant des capacités d'expertise. Le travail a été lent, patient, obstiné. Je crois que nous avons réussi.

Il y a plusieurs obstacles. Tout d'abord, on se heurte à beaucoup de préjugés. Notre mission première est d'agir contre les fausses représentations de la poésie tantôt considérée comme une chose "charmante", ou au contraire comme un laboratoire de structuralistes... Dans mon esprit, il fallait éviter ces deux écueils et combattre des sentiments très répandus, notamment chez les élus, les professeurs, les bibliothécaires, les libraires.

Autre préjugé : la poésie est le fait soit d'une élite soit d'un petit groupe d'illuminés. Une idée tout à fait fautive. Pratique intime et volontiers secrète, la poésie concerne un très grand nombre de gens. D'ailleurs la vente de livre de poésie est beaucoup plus affirmée qu'on ne le croit. Ici, il faut évoquer la mutation économique des années 70 qui a marginalisé le livre dit "à rotation lente" au bénéfice du flux tendu de nouveautés continues. La poésie ne répond pas à une telle logique économique. Or, à part les éditions Gallimard, la poésie a été abandonnée par les grands éditeurs. Ce vide a cependant très vite été occupé par la multiplication de petits éditeurs, installés essentiellement hors de Paris. Ce sont souvent de très bons éditeurs dont l'activité, même si elle est artisanale, est toujours très professionnelle. Et, comme au 17^e siècle, ce sont la plupart du temps des "éditeurs-poètes", des militants. Parmi les pionniers, je citerai René Rougerie, qui a créé sa maison d'édition dès 1947 et dont les premiers livres publiaient Boris Vian, Max Jacob...

Un tel réseau d'édition de la poésie n'existe nulle part ailleurs qu'en France. Aux Etats-Unis, la poésie est renvoyée dans les universités. Ce réseau constitue une réalité essentielle toutefois peu visible. Cela étant, si les tirages sont faibles, l'existence des livres est beaucoup plus longue que pour les romans. La poésie est bien plus lue qu'on ne le croit : l'Anthologie de la poésie de la Méditerranée, qui vient à peine de paraître, est déjà épuisée, l'édition de René Char dans la Pléiade aussi. Il y a une vraie vie des livres de poèmes.

Les bibliothèques ont également été des relais importants (même si leur implication n'est pas suffisante).

Autre axe déterminant de notre action, la transmission : aller vers des publics qui ignorent la poésie ; Car il n'existe pas de cité harmonieuse sans point d'appui poétique pour l'éveil de la conscience. C'est la poésie qui donne à chacun la possibilité de se ressaisir dans sa conscience. Elle apporte à tous le meilleur de l'art pour subvertir les idéologies dominantes. C'est un fer de lance. Il n'y a pas de politique culturelle qui puisse l'ignorer. Cela commence à être compris.

Pour ce qui est de la manifestation du Printemps des poètes, qui dure deux semaines, elle se fonde sur une approche très libre mais jamais naïve, à partir d'un travail de toute l'année et qui engage les bibliothèques, les enseignants, les éducateurs... Un travail qui porte ses fruits. Cette manifestation, très enracinée, a un côté peau de léopard, hétérogène et multiple. Il s'agit essentiellement de proposer des modalités d'action et un accompagnement aux collectivités qui souhaitent s'engager. D'où de nombreuses rencontres avec des élus à qui nous cherchons à faire profiter de notre expertise.

Car la force de la poésie est aussi sa faiblesse : tout le monde peut en écrire. Il y a la poésie institutionnelle, celle, naïve, des amateurs... Ma tâche est de trouver la cohérence, ce qui suppose un certain nombre de partis-pris :

- Défendre les poètes vivants. Aucune époque n'a connu un tel foisonnement de tendances, de formes. On peut être engagé, mystique, expérimental. On peut être dans l'écrit ou dans la performance, dans l'oralité. Cette richesse donne un très grand dynamisme à cet art.
- Nous arrivons à peu près à accompagner ce foisonnement au sein duquel nous essayons de faire entendre comme un diapason, un seuil d'exigence auquel s'accorde tout le reste pour tenter de tirer vers le haut.

Plus généralement, mon intention est de créer pour aujourd'hui un grand mouvement d'éducation populaire à travers la poésie. Pour cela, il est besoin d'identifier tous nos nombreux alliés. Et donc des élus qui ont compris l'importance du rôle de la poésie. J'ai rencontré de nombreuses associations d'élus, mais je n'ai pas pensé, jusqu'à aujourd'hui, à la FNCC. Ce dont je m'excuse...

Pour moi, notre rencontre est magnifique. Car c'est localement que doivent se créer des pôles de référence pour la poésie. J'ai notamment incité les élus à créer des maisons de poésie – leur nombre a doublé depuis que je dirige le Printemps des poètes. Il faut noter que c'est l'équipement culturel le moins coûteux qui soit... un permanent, un lieu (souvent en lien avec une bibliothèque ou un théâtre). C'est tout. Mais il faut avoir réellement conscience de son utilité. Une maison de la poésie est un lieu de promotion du livre, un lieu d'éducation aussi, à l'écoute de toutes les formes transversales, avec la danse, les arts plastiques, la musique, le théâtre... C'est également un relais important pour les écoles, les bibliothèques et les libraires. Dans ces conditions, une telle structure montre très vite un grand dynamisme.

A travers le poème, on peut avoir une approche des enjeux de l'art de manière intuitive, immédiate. J'ai par exemple mené des ateliers d'écriture avec des femmes immigrées : par la poésie on accède à un travail efficace d'acculturation et d'appropriation de l'art. La poésie touche immédiatement. Elle

porte un quotient de parole humaine qui est une adresse à l'autre et une aide au désir d'expression. Je crois qu'aujourd'hui c'est l'un de moyens les plus pertinents pour faire objection à la culture du divertissement. C'est l'art le moins sujet à la récupération, moins encore que le théâtre.

La poésie nous confronte directement aux manques d'une langue privée de nuances et de subtilités. Telle est ma conviction. Et le Printemps des poètes prouve que la poésie est recevable par tous, sans qu'elle ne cède rien de sa rigueur. Si on va directement au public, l'accueil est toujours très intense.

Pour le Printemps des poètes 2011, des centaines de comédiens – à Lyon, Tours, Montpellier, La Rochelle... – liront dans la rue des poètes d'Outremer, des facteurs vont distribuer des milliers de cartes postales... Mais, quelles que soient les manifestations, il faut toujours résister à vouloir que ce soit "facile". Il faut lire René Char, cet Andrée Chédid à tous. Les gens en seront reconnaissants, car cette exigence leur rend une certaine dignité. Comme si, aussi, la poésie donnait le meilleur de l'humain... Aujourd'hui, d'un point de vue international, la vigueur de la poésie est grande. La poésie arabe, par exemple, est d'une richesse extraordinaire. La poésie peut aussi servir la rencontre des peuples. Mais il faut donner le meilleur dans chaque tonalité : révolte, intérieur, lyrique, ample (comme Saint-John Perse) ou feutrée (comme Guillevic). Dès qu'on prend la poésie comme un art, on vit quelque chose de neuf du point de vue de la culture.

Le Printemps des poètes est la seule manifestation poétique qui touche l'intégralité d'un territoire national. Je donne sans cesse des interviews à des Coréens, des Russes... Nous sommes en train d'inventer quelque chose. Mais le Printemps des poètes n'aurait jamais pu exister sans un certain nombre de maires. De très nombreuses villes s'en sont emparées : Boulogne, Nice, Lyon... Nous avons besoin des élus et de leur engagement. L'Etat, c'est presque rien.

Jacques Mercier. A Douai, où il y a une association de poésie, le Printemps des poètes se passe très bien. Vous faites partie du comité de pilotage de la Semaine de la langue française : travaillez-vous à une articulation avec la Semaine de la langue française ? Avez-vous exporté le Printemps des poètes dans les pays francophones ? Et quel regard portez-vous sur la chanson et le slam ?

Jean-Pierre Siméon. Ce n'est pas très facile de se coordonner avec la Semaine de la langue française. Cette manifestation n'est ni très souple ni très inventive ; toujours les "10 mots"... Il y a mieux à faire. Pour ce qui est de la francophonie, plusieurs grandes villes – Montréal, par exemple – se sont emparées du Printemps des poètes, via les centres culturels ou les alliances françaises. Et ces manifestations deviennent autonomes, autochtones. Il y a des Printemps indépendants au Luxembourg, en Belgique, en Roumanie, en Espagne, en Italie (à Turin)... La francophonie nous importe beaucoup. Nous sommes partenaires de Culture(s)France. C'est un moteur, car les poètes de langue française sont très respectés.

Sur la chanson. Tous les moyens d'expression sont légitimes, à condition qu'ils ne trahissent pas le poème. Il faut multiplier tous les types d'action, faire de la poésie "beuglée" comme Maïakovski aussi bien qu'intime. Le biais de la chanson est également intéressant, mais ce doit être fait en toute clarté : la chanson poétique est différente du poème chanté (comme Ferrat ou Brassens). Les deux existent, mais il faut bien les différencier. D'ailleurs, au Printemps des poètes, nous avons créé le concours du poème chanté Andrée Chédid, une poétesse qui aimait beaucoup la chanson. Je me méfie toujours d'une chose (tout en restant absolument ouvert) : il faut savoir de quoi on parle. La poésie, c'est un effort particulier pour sortir la langue de ses clichés et de sa fatigue, pour un arrachement à la langue ordinaire. Il ne faut pas que le Printemps des poètes confonde le poème avec le vaguement poétique. La radicalité du poème est indispensable. Même le poème le plus difficile – de Mallarmé, par exemple – institue une rupture de la langue qui possède une force immédiate d'attraction.

Vous m'excuserez si je parle beaucoup. Mais c'est ma passion...

Pour le slam, tout d'abord ce n'est pas un genre mais un mode de transmission qui recouvre bien des choses différentes. Ne simplifions pas. Pour moi, le slam est fait de 20% de réelle écriture poétique et de 80% d'écriture en amateur et naïve (une écriture que, par ailleurs, je ne rejette pas mais qui doit se reconnaître pour ce qu'elle est). Un comédien amateur ne joue pas à l'Odéon. C'est pareil pour tous les arts. Sinon, ce n'est pas sain. Souvent on fait une "tartine" sur les poèmes issus d'ateliers... En tant qu'élus, je vous mets en garde contre cela. Et nous, au Printemps des poètes, il faut que nous soyons d'accord avec vous sur ce point.

Pour en revenir au Printemps des poètes, certaines villes – à Nantes notamment – organisent des manifestations poétiques tout au long de l'année. Et un art doit être disponible tout le temps. De fait, en un sens nous travaillons à notre propre disparition...

Pour terminer, je voudrais juste citer quelques vers d'Andrée Chédid, qui vient de nous quitter, des vers plein d'espoir :

Oser encore

Oser encore recourir à l'espoir

Vouloir ce plus loin dont on ne sait le nom

François Rannou, poète, responsable de Publie.net, éditions numérique dirigées par François

Bon. La parole dessaisit celui qui l'entend : on se met à réfléchir, à relier et on s'engage dans la vie citoyenne. La parole poétique engage une responsabilisation et crée un lieu de rencontre, de connivence et de réflexion. Pour ma part, j'ai tendance à faire lire aux élèves des poèmes d'André du Bouchet en leur demandant de les mettre en espace, de faire vivre le texte, ses silences... Ce qu'ils arrivent très bien à faire. Mais comme vient de le dire Jean-Pierre Siméon, il faut garder l'exigence.

A propos de Publi.net. C'est un collectif d'auteurs et d'éditeurs initié par François Bon. Le rapport entre la poésie et l'électronique existe depuis longtemps, notamment avec un groupe de recherche d'informaticiens proche de l'Oulipo et la revue *Docks* (1968-1978).

Le support, les supports : numérique ou numérisé ? Pour ce qui est du livre numérique, il est essentiellement proposé à partir d'un livre réel, comme sur Google. C'est une technique pauvre, sans possibilité d'interactivité. En revanche, les livres électroniques sur lesquels nous travaillons à Publi.net existent directement sur support électronique, sans exemplaire papier préalable. C'est donc une évolution très nette par rapport au livre électronique dit "homothétique". Les livres mis à disposition par Publi.net engagent une autre manière de penser et de lire. Nous parlons de "livrel".

Les projets de numérisation existants : bibliothèques numérique, distribution et diffusion. Le projet de Google est de numériser le plus de livres possible, ce qui est une excellente idée. La même d'ailleurs que la BNF, mais les capacités de Google sont dix fois supérieures à celles de Gallica. Côté distribution, nombreux sont les éditeurs inquiets face à la dématérialisation des livres, d'où des tentatives de mettre des DRM (*Digital Rights Management*). Ils n'ont pas compris qu'il fallait entrer dans une logique autre que celle de garder les droits (avec pas grand-chose pour les auteurs...). Publi.net a une approche différente, coopérative : une volonté de construire *ensemble* le livre, avec les auteurs. En un certain sens, nous rejoignons le travail de construction commune qui était à l'origine de l'édition. On peut donc opposer deux mondes éditoriaux, l'un, traditionnel et fermé, l'autre – celui du Web – fondé sur une construction numérique ouverte.

Spécificités du livre numérique ou électronique. L'écriture est ouverte sur l'extérieur du livre, hypertextuelle et multimédia. Et bien loin que ce soit un gadget, comme on l'entend dire souvent, cette ouverture à d'autres ressources permet d'approfondir la lecture. On "plonge" réellement dans le livre selon un mode de lecture qui est d'ailleurs de plus en plus répandu chez les jeunes. Jean-Pierre Siméon a évoqué la multiplicité des pratiques poétiques, qui ont tendance à s'exclure. Le livrel, lui, les rassemble. Il y a le texte, la voix, le corps, l'espace, la graphie. Cet espace multidimensionnel, absolument nouveau, permet des œuvres beaucoup plus riches. Ici, le lecteur devient actif. Il va cliquer ici, faire des liens, établir des rapports. Son activité est redoublée par rapport à ce qu'elle est au cours d'une lecture traditionnelle.

Le rôle des libraires : médiateurs nécessaires vers un nouveau métier. Combien y a-t-il de critiques de poésie dans les journaux ? C'est extrêmement rare. En revanche, sur le Net, les blogs sont nombreux : les gens réagissent, disent des choses pertinentes. Cela crée des communautés neuves, très vivantes, et qui se développent très rapidement. Et pour la poésie, ce sera un moyen d'amener les gens vers le livre papier, car il n'y a aucun antagonisme entre le papier et le numérique. Le livrel permet surtout à une création jeune de s'exprimer.

Edi.net travaille avec la librairie virtuelle *immatériel.fr*, laquelle est présente dans de nombreuses bibliothèques, avec des bornes proposant des achats. Comme pour le libraire traditionnel, le rôle du libraire virtuel est de conseiller, d'aiguilleur, de découvreur et de passeur. C'est cette fonction de conseil qui guidera les lecteurs vers autre chose qu'*amazon*. Là encore se créent des communautés, car ces libraires ont également des blogs afin de développer d'autres rapports avec les lecteurs. J'ajoute que tout cela évoque quelque chose comme une "contreculture"... De fait, cela n'existe pas pour le ministère de la Culture. Nous n'avons d'ailleurs pas besoin de lui. On se débrouille. Mais c'est là que

se font les échanges, les inventions, que se déploie un monde culturel riche, ouvert aux autres arts. Une richesse dont témoigne notre catalogue : 400 livres, 10 000 téléchargements, donc 10 000 livrels vendus. Nous sommes aussi présents dans les bibliothèques, à la médiathèque de Rennes, à Angers, Clermont-Ferrand..., dans toutes les régions de France, avec la possibilité d'accéder à nos publications. C'est très important. C'est l'avenir.

Le projet publi.net et la collection de poésie de livres électroniques. En 2007, François Bon propose un site d'éditions, comme une coopérative. Aujourd'hui, nous sommes six ou sept. C'est un site participatif, comme un immense atelier, avec la volonté de mettre à jour ce qui se fait aujourd'hui. Nous avons un comité de lecture aussi, mais il n'est pas opaque – nous excluons toute idée de pouvoir. Nous proposons à des auteurs de construire les livres ensemble. Nous avons ainsi créé un rapport nouveau avec les auteurs. Les livrels sont exempts de DRM, car le but est une circulation maximale. Cela s'accompagne d'une vraie révolution dans l'écriture. Par exemple, André Markovitch, connu comme traducteur, veut en ce moment faire un livre électronique. Il cherche pour cela d'autres personnes. Mais si tout cela existe, c'est parce que l'approche du réel a bougé.

*

Florian Salazar-Martin. Il se passe des choses très inquiétantes à propos des contenus culturels sur Internet., avec une emprise croissante des grands opérateurs. La commission culture du Sénat a débuté un travail sur ces sujets. Mais il faut une approche beaucoup plus approfondie. C'est un problème avant tout économique et industriel. Et il n'existe pas d'endroit où l'on pourrait intervenir de manière pertinente. Nous, élus, ne sommes vraiment pas au niveau... Il faudrait un vrai débat public, car on a à peine évolué.

François Rannou. C'est un travail en pure perte que de vouloir codifier les choses par la loi...

Dominique Lahary, président de l'IADB. A propos de la proposition de loi sur le prix unique du livre numérique, nous n'avons pas été consultés...

François Rannou. Cette loi ne règlera rien. Il faut attendre...

Dominique Lahary. Je ne crois pas qu'il faille attendre. Il existe d'autres modèles. Ce champ est émergent et il est trop tôt pour le cadrer avec une loi. Pour le moment, on assiste à la guerre de tous contre tous.

Jean-François Burgos. Regardez ce qui se passe dans le cinéma... La loi n'a pas bousculé le modèle. Elle a simplement institué des mécanismes. Nous assistons à un mouvement conjoint de montée des besoins financiers et de baisse du coût de l'objet. C'est cet écart qui va servir à compenser les investissements pour l'équipement numérique. La loi est *a minima*. On reste jusqu'au bout dans la préservation du modèle, même si on ne comprend rien. Cela étant, ces lois sont couplées à des cellules de veille. Ce sont des textes de transition.

Florian Salazar-Martin. Ces lois nient les usages...

Dominique Lahary. L'accord Google/Hachette est un autre problème important. On a cru de que les livres épuisés ne représentaient pas un enjeu économique important. En réalité c'est un gros gisement. Et les éditeurs sont en train de s'apercevoir qu'ils n'ont pas gardé les fichiers... Il y a encore l'accord-cadre signé par le ministère et les éditeurs, un accord intéressant car anti-monopole. Cela étant, c'est une profonde transformation du rôle de la BNF qui se retrouve détenir l'exclusivité pour la numérisation. Après, le site de la BNF renvoie à des sites commerciaux tout en gardant un fichier pour consultation sur place. N'est-il pas absurde que le numérique ne soit présent qu'en un seul lieu ? Mais *quid* des autres bibliothèques. Elles devront payer... Cet accord soulève des interrogations qui concernent les collectivités.

Sylvère Mercier, membre de l'IADB. La loi sur le prix unique du livre numérique est une transposition de la loi Lang alors que les libraires ne sont pas capables de proposer des plateformes pour le numérique... Cela nous laisse très interrogatifs. Le SNE a demandé à ce que soit exemptés du prix unique les éditeurs scientifiques et techniques qui souvent travaillent avec les bibliothèques universitaires, lesquelles ont réagi. Mais les bibliothèques territoriales ont le même besoin. Pourquoi

ne pourraient-elles pas être elles aussi exemptées de l'obligation d'achat selon le prix unique ? Nous voulons pouvoir être libres de discuter avec les éditeurs pour les besoins adaptés aux bibliothèques. Mais le ministère va nous dire que nous n'avons qu'à acheter comme tout le monde, titre par titre... Aujourd'hui, bien des bibliothèques paient très chers des offres inadaptées.

Dominique Lahary. C'est une proposition de loi augmentée d'un amendement sur la recherche et l'enseignement supérieur. De notre côté, nous avons proposé un amendement qui n'a pas été retenu. On verra les 15 février (date de l'examen en première lecture de la loi par l'Assemblée nationale). Il faut entretenir une consultation intense. Je rappelle que Numilog a inventé une rareté artificielle : "l'exemplaire numérique"... Numilog, Cyberlibris sont des "agrégateurs", non des éditeurs. C'est le nouveau monde. Le Far-West. Et il n'est plus évident d'être libraire. Les éditeurs peuvent désormais se passer d'eux. Les rapports sont très durs. Pour notre part, nous répétons que le service public de livre a toujours existé et qu'il n'a fait concurrence à personne.

Sylvère Mercier. Il faudrait que nous organisions un consortium de bibliothèques publiques sinon, sur un marché divisé, les bibliothèques auront beaucoup de mal à mettre en place des moteurs de recherche fédérés. Il y a déjà CAREL – un embryon de consortium qui va peut-être se rapprocher de COUPERIN (universitaire). L'enjeu est de pouvoir déségréger les offres. Tel est le sens de la position de l'IADB : faire front commun afin que tous les espaces de la lecture publique soient traités de la même manière. Ce serait utile qu'une telle volonté soit impulsée, soutenue par les collectivités.

Alain Rouxel. Lors des Assises de Nancy, du 14 au 16 septembre, vous serez parmi les interlocuteurs pour les travaux sur le livre et le numérique... Aujourd'hui, le numérique est le premier enjeu concernant la lecture publique. Il en est question quasiment dans chaque Lettre d'Echanges. Peut-être pourrions-nous travailler ensemble sur votre idée de consortium de bibliothèques publiques...

Sylvère Mercier. Il serait intéressant de connaître les financements que consentent les bibliothèques pour le numérique. Les enjeux financiers sont importants.

Dominique Lahary. Je reviens sur l'idée du consortium..., sur CAREL. Peut-on imaginer de faire signer une charte par les conseils municipaux s'engageant à recourir à ce consortium ? Un texte simple, joint d'un document pour expliquer la démarche.

Alain Coquart. A priori oui.

Sylvère Mercier. Un autre problème est celui d'Hadopi, qui exige de sécuriser les utilisations des ordinateurs. Elles risquent donc des coupures d'Internet prévues par la loi en cas de piratage. Car pour bien des gens, les bibliothèques restent l'un des lieux d'accès à Internet. Leur rôle est ici important. Or sécuriser suppose d'identifier les personnes. Il ne faudrait pas que les bibliothèques se transforment en agents de surveillance sous prétexte de prôner un "Internet civilisé". D'où la déclaration des bibliothécaires contre le filtrage et pour la liberté d'information (de ce point de vue, la Loppsi 2 est également préoccupante).

Dominique Lahary. Parlons maintenant de la réforme des collectivités. Son présupposé est qu'il y a trop de niveaux de collectivités, trop de financements croisés. Nous avons dit que l'existence de tous ces niveaux se justifiait. La présidente de a validé les financements croisés en parlant de cofinancements. Mais malgré tout, la tendance reste à privilégier les intercommunalités et les Régions. Il y a aussi la raréfaction des ressources des Départements et des Régions qui touche la culture à tous les étages. Deux thèmes sont importants : la montée en puissance des intercommunalités et l'interdiction de financements croisés entre Département et Région en dehors de la mise au point d'un schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services. Dans ce nouvel espace, il faut traiter des questions de la lecture publique et faire un état des lieux.

Alain Rouxel. Est ici également concernée la commission développement territorial de la FNCC.

Dominique Lahary. L'ABF va créer un comité des sages qui pourrait être ici utile.

Vincent Rouillon le 21 mars 2011